en argent suivant leur prix courant et réel dans les calculs qu'on veut établir.

Pour donner un exemple d'un calcul de ce genre, nous supposerons qu'il s'agit de connaître, dans un de nos départemens du nord, le prix du travail d'un laboureur ou d'une femme robuste, nourri convenablement, mangeant de la viande 5 fois par semaine et recevant à certains jours fixes des rations de bière pour boisson.

Voici tous les élémens qui composent ce prix et la manière d'en établir le compte ; bien entendu que, pour chaque pays, on doit modifier ces élémens suivant les prix et les usages de la localité ou les conditions qui interviendront entre le maître et les serviteurs.

Nourriture.

	fr.	c.	fr.	c.
320 kil. de far. de seigle à 20 fr. les 100 kil..	64	»		
30 kil. de far. de froment pour bouillie, soupe, etc., à 30 fr. *id.*	9	»		
50 kil. de far. d'orge p. *id.* à 18 fr. *id.*	9	»		
40 lit. de pois à 16 fr. l'hect.	6	80	fr.	c.
5 hect. de pom. de terre à 2 fr.	10	»	175	90
20 kil. de viande de bœuf à 1 fr. 20,	24	»		
10 kil. de lard à 1 fr. . . .	10	»		
160 lit. de lait à 4 c. le lit. . .	6	40		
20 kil. de beurre à 1 fr. 24 c. le k.	24	80		
12 kil. de sel à 35 c. le k. .	4	20		
1/4 tonne de bière à 8 fr . . .	8	»		
Salaire annuel d'un laboureur dans le pays.			160	»
Chauffage, cuisson des alimens par individu.			15	»
Éclairage.			2	50
Blanchissage.			4	»
Autres frais pour dépenses de ménage.			3	»
Au médecin pour soins aux serviteurs malades, par tête.			1	»
Entretien des objets pour le coucher, vases et ustensiles de cuisine, à l'usage des serviteurs à 25 p. 0/0 sur un capital de 48 francs . . .			12	»
Entretien des outils, tels que bêche, hoyau, faux, faucilles, etc., à l'usage des serviteurs à 20 p. 0/0 du capital évalué 30 fr. par tête. . .			6	»
Frais d'assurance contre l'incendie, des 2 derniers articles, à 1 1/4 p. 0/0 du capital.			»	98
A reporter. . . .			380	38

Report. . . .	380 38
Intérêt de cette somme à 5 p. 0/0.	19 02
Frais de logement d'un serviteur, calculé d'après la méthode de la page 345, y compris l'assurance. . . .	20 60
Total du prix annuel du service d'un travailleur agricole.	420 »

Les frais de nourriture d'une servante sont environ de 20 p. 0/0, et son salaire de 25 p. 0/0 moins élevés que pour un homme, ce qui ne porte le prix annuel de ses services qu'à 345 fr. environ.

Ainsi, un serviteur mâle revient dans les circonstances ci-dessus, à 1 fr. 15 c. et une servante à 94 c. 1/2 par jour, pendant toute l'année Si on veut connaître le prix du travail, en supposant que le nombre des jours de travail soit de 300 par an, on aura pour la *journée de travail* d'un homme 1 fr. 40 c. et 1 fr. 15 c. pour celle d'une femme. Si l'on compte dans l'année 180 longs jours de 10 heures de travail effectif et 120 courts de 8 heures, on voit que *l'heure de travail* revient dans les 1ers à 14 c. pour un homme et à 11 c. 1/2 pour une femme, et dans les seconds à 17 c. 1/2 pour un homme et à 14 c. 1/3 pour une femme, et qu'en supposant 9 heures de travail effectif moyen pendant les 300 jours ou 2700 heures par an, l'heure d'un homme revient à 15 c. 1/2 et celle d'une femme à 12 c. 3/4 et, en moyenne, pour un homme et une femme, à 14 c. 1/8.

M. de Dombasle a fait connaître dans le 6e vol. des Annales de Roville p. 66, le compte des employés de cet établissement.

Il résulte en général de ce compte que chacun des employés qui y sont portés a coûté, terme moyen, pour l'année 1829, savoir :

Employés sans nourriture, pour salaire.	346 20
Employés nourris, pour salaire seulement	213 12
Que les uns et les autres réunis, et toute dépense comprise (celle de nourriture étant évaluée à 60 c. par tête et par jour), coûtent en moyenne par tête et par an . .	426 84

Et comme chaque employé donne en moyenne dans l'année 3060 heures de travail effectif, que l'heure de ce travail revient à 14 c. environ.

F. M.

CHAPITRE III. — Organisation du service du fonds.

Nous désignons ici sous le nom d'*organisation du service du fonds*, toutes les *opérations*, tous les travaux qui sont nécessaires pour rendre productif un fonds inculte jusque là ou au moins pour accroître sa faculté productive et faciliter son exploitation. Ces opérations ont été désignées sous le nom d'*améliorations foncières*, pour les distinguer des *améliorations agricoles*, dont nous parlerons dans un autre chapitre.

La majeure partie des propriétés rurales en France sont déjà dans un état plus ou moins parfait d'exploitation, ou ont reçu des améliorations plus ou moins importantes, et il n'est pas toujours nécessaire de procéder à une *organisation fondamentale*, mais il en est un bien petit nombre parmi ces dernières qui ne soit susceptible d'améliorations pour compléter cette organisation et augmenter leur produit net.

Dans nos départemens où les baux n'ont qu'une durée très limitée, c'est la plupart du temps le *propriétaire* qui se charge de mettre le fonds en état et de l'organiser ; mais dans les pays où ces contrats ont une plus longue existence, en Angleterre par exemple, on voit très souvent des *fermiers* prendre à bail des fonds en friche ou en mauvais état, et y faire à leurs frais toutes les améliorations pour les rendre exploitables ou plus productifs. Le fermage est alors diminué proportionnellement aux améliorations stipulées dans le bail